

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT EN TROISIÈME LECTURE

*étendant à certains Territoires d'Outre-Mer
les dispositions du Code du travail maritime.*

— — —

Le Sénat a rejeté en troisième lecture, la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale, en troisième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
30 juin 1966.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 1515, 1543 et in-8° 394.
2^e lecture : 1853, 1986 et in-8° 549.
3^e lecture : 2016, 2020 et in-8° 556.

Sénat : 1^{re} lecture : 287 (1964-1965), 136 et in-8° 44 (1965-1966)
2^e lecture : 278, 281 et in-8° 113 (1965-1966).
3^e lecture : 291 (1965-1966).